

Séance ordinaire du 11 septembre 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce onzième jour du mois de septembre deux mille dix-sept à dix-huit heures trente-sept, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Michel Patry.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2017-08-26

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2017, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Appui à Les producteurs de lait de Chaudière-Appalaches »

« Gestion du capital humain

Embauche d'une directrice des Affaires juridiques
Document d'aide à la décision GCH-2017-060 »

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-27

Période de questions

Environ dix personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-08-28

Félicitations à madame Nicole Lapierre et à monsieur Langis Lapierre

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter madame Nicole Lapierre et monsieur Langis Lapierre pour

l'excellence de l'organisation de la 39^e édition du *Concours hippique de Lévis*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-29

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 28 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-30

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 21, 22, 28 et 29 août 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 21, 22, 28 et 29 août 2017 est déposé.

CV-2017-08-31

Félicitations à madame Ann-Rika Martin

ATTENDU que madame Ann-Rika Martin a remporté le grand prix de l'édition 2017 de la populaire émission *Les Chefs!* à l'issue de la finale de la compétition culinaire diffusée le 4 septembre dernier sur les ondes d'ICI Radio-Canada;

ATTENDU que la grande gagnante, originaire de Lévis, devient la toute première femme à remporter les grands honneurs depuis la création de cette populaire émission télévisée;

ATTENDU que le repas gastronomique de quatre services exigé lors de la compétition était présenté selon son inspiration, il lui a valu un prix d'une valeur de 40 000 \$ ainsi qu'une invitation à faire un stage au prestigieux restaurant new-yorkais *Daniel* du célèbre chef monsieur Daniel Boulud;

ATTENDU que l'intérêt de madame Martin pour la cuisine s'est manifesté très tôt dans sa vie (dès l'âge de 5 ans) et que, studieuse et réfléchie, ses apprentissages se sont poursuivis dans divers restaurants étoilés partout dans le monde;

ATTENDU que son expérience la ramène au sein de l'entreprise familiale *O'Ravito Café Relais* de Lévis (secteur Saint-Romuald) où elle collabore au développement et à l'élaboration des menus avec sa mère;

ATTENDU que la lauréate a déjà publié un livre de recettes, *Gastronomie et Fromage* (Éditions du sommet, 2013), avec la participation de monsieur Dominique Jacques, gagnant de l'émission *Les chefs!* en 2012, et de madame Suzie Riopelle, pâtissière;

ATTENDU qu'en mars 2017, la jeune Lévisienne a fait un séjour de trois semaines en Chine pour représenter le Canada lors d'une compétition culinaire en pâtisserie dans le cadre des *Fêtes de la Francophonie*;

ATTENDU que madame Martin est une passionnée de vélo et caresse de nombreux projets dont celui de faire fleurir l'établissement le Café Relais O'Ravito situé sur le territoire de Lévis;

ATTENDU que madame Martin est une jeune femme qui inspire confiance et respect et devient ainsi un modèle pour les jeunes de la communauté lévisienne;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

De féliciter madame Ann-Rika Martin, gagnante de la finale de l'émission *Les Chefs!*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-32

Affichage d'un poste cadre contractuel trois ans d'assistante-greffière ou d'assistant-greffier à la Direction du greffe
[Document d'aide à la décision GCH-2017-059](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder à l'affichage d'un poste cadre contractuel trois ans d'assistante-greffière ou d'assistant-greffier à la Direction du greffe, ainsi qu'au comblement de tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-33

Résolution visant à demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de compléter dans les meilleurs délais l'étude visant la construction d'un viaduc au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage (20), en continuité avec le prolongement à quatre voies de la rue Saint-Omer jusqu'à l'autoroute

Jean-Lesage (20) et d'arrimer l'échéancier de réalisation de ce viaduc avec les travaux municipaux planifiés

ATTENDU que la Ville est en pleine croissance et le développement de l'ensemble de ses infrastructures et particulièrement de ses infrastructures routières est essentiel pour qu'elle puisse offrir à ses citoyennes et citoyens les services de base et les équipements nécessaires à leur qualité de vie ;

ATTENDU que l'élément le plus critique du développement de la Ville réside dans l'amélioration des conditions de circulation;

ATTENDU que selon deux sondages menés en 2015 et 2016, la proportion de Lévisiennes et Lévisiens qui jugent que le niveau de congestion actuelle à Lévis est inacceptable est passée de 49% à 70 %, soit un bond de 21% en un an;

ATTENDU que l'accès au centre-ville de Lévis connaît un degré de congestion tel qu'il affecte le développement de la Ville;

ATTENDU que le centre-ville de Lévis, qui regroupe d'importants employeurs et employeuses dont le mouvement Desjardins avec ses 8 000 employés, l'Hôtel-Dieu de Lévis avec ses 5 000 employées et employés, le campus de l'Université du Québec à Rimouski avec ses 3 600 étudiants et le Cégep Lévis-Lauzon avec ses 3 000 étudiantes et étudiants, ne dispose que d'un seul accès sur l'autoroute Jean-Lesage (20);

ATTENDU que d'importants investissements sont en cours à l'Hôtel-Dieu de Lévis (158 000 000 \$), un centre hospitalier à vocation supra régionale desservant l'Est du Québec;

ATTENDU que plus de 26 000 véhicules empruntent quotidiennement l'échangeur 325 à la hauteur de la route du Président-Kennedy pour accéder à l'arrondissement Desjardins, ce qui représente 40% du débit autoroutier à cet endroit;

ATTENDU que, selon les données du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, la congestion de l'autoroute Jean-Lesage (20) s'étend régulièrement sur une distance totale d'environ 8 kilomètres entre les ponts et l'échangeur 325, transformant l'autoroute en une importante file d'attente;

ATTENDU que la configuration de l'échangeur 325 ne peut plus absorber d'une manière sécuritaire et fluide la circulation de l'autoroute Jean-Lesage (20) et qu'elle est devenue la principale cause d'une congestion régulière d'une longueur minimale de 2 kilomètres à l'approche de la route du Président-Kennedy;

ATTENDU que les simulations réalisées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports jusqu'en 2031 montrent une dégradation des conditions de circulation si aucune action n'est prise;

ATTENDU que, selon le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 564 accidents ont été recensés entre 2012 et 2014 dans ce secteur de l'autoroute Jean-Lesage (20) sur l'échangeur 325;

ATTENDU que la construction du viaduc au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage (20), dans l'axe de la rue St-Omer, permettra de diminuer la

pression sur l'axe du boulevard Alphonse-Desjardins et d'éviter une dégradation des conditions de circulation déjà extrêmement difficiles dans ce secteur, ce qui a également été confirmé par l'étude d'impact sur l'environnement complétée et déposée au gouvernement;

ATTENDU que la Ville a convenu avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de travailler sur trois objectifs majeurs soit l'amélioration des axes routiers existants, l'amélioration des services de transport en commun et la réalisation des études pour un troisième lien;

ATTENDU que la construction du viaduc pour raccorder la rue Saint-Omer à l'autoroute Jean-Lesage (20) été identifiée au deuxième rang des 10 projets retenus par la cellule d'intervention prioritaire formée à la demande du ministre québécois des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et composé de représentants de ce ministère et de la Ville;

ATTENDU que ce ministère a déjà amorcé une étude sur la circulation dans ce secteur afin de proposer et réaliser les travaux nécessaires à la sécurité et à la fluidité de la circulation dans ce secteur stratégique de la Ville;

ATTENDU que la Ville a inclut à son plan triennal d'immobilisations, les sommes nécessaires pour que le prolongement de la rue St-Omer jusqu'à l'autoroute Jean-Lesage (20) soit complété d'ici 2021;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De demander au gouvernement du Québec, de confirmer que l'étude concernant la construction d'un viaduc au-dessus de l'autoroute Jean-Lesage (20) en continuité avec le prolongement à quatre voies de la rue Saint-Omer jusqu'à l'autoroute Jean-Lesage (20) sera complétée d'ici la fin de l'année 2017 et que l'échéancier de réalisation de ce viaduc sera arrimé avec la fin des travaux municipaux planifiés.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard et à la ministre du travail et responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, madame Dominique Vien.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-34

Crédits additionnels pour l'opération et l'entretien de l'incinérateur
[Document d'aide à la décision ENV-MR-2017-007-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'affecter des crédits additionnels au montant de 150 000 \$ aux postes de dépenses mentionnés en annexe à la fiche de prise de décision ENV-MR-2017-007-R-1, pour assurer le maintien des opérations et de

l'entretien de l'incinérateur.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-35

Demande de crédits additionnels relative aux réparations d'équipements motorisés

[Document d'aide à la décision INF-2017-016](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder des crédits additionnels au montant de 70 000 \$ aux postes budgétaires indiqués à la fiche de prise de décision INF-2017-016, pour assumer des dépenses relatives aux réparations d'équipements motorisés, tel qu'il est mentionné en annexe à cette fiche de prise de décision

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-36

Demande d'un permis d'occupation au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire de 375 millimètres de diamètre sous un court tronçon de l'ancienne voie ferrée (lot 1 962 938 du cadastre du Québec) dans le cadre du projet de construction d'une conduite d'égout sanitaire entre les postes de pompage PP-5 et SN-M

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-098](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports un permis d'occupation pour l'installation d'une conduite d'égout sanitaire de 375 millimètres de diamètre sous un court tronçon de l'ancienne voie ferrée (lot 1 962 938 du cadastre du Québec) dans le cadre du projet de construction d'une conduite d'égout sanitaire entre les postes de pompage PP-5 et SN-M, le tout selon le plan annexé à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-098.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-37

Entente intermunicipale de répartition des appels de nature police à intervenir avec la Ville de Bromont

[Document d'aide à la décision POL-2017-014](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De demander, conformément à l'article 70 de la *Loi sur la police*, l'approbation requise du ministre de la Sécurité publique afin de conclure

l'entente intermunicipale de répartition des appels de nature police à intervenir avec la Ville de Bromont, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision POL-2017-014.

Sous réserve de l'approbation nécessaire à cette fin en vertu de la *Loi sur la police*, de conclure l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Bromont, concernant la répartition des appels de nature policière, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-38

Renouvellement du mandat des membres du comité d'évaluation 2017-2019 du *Programme de soutien à l'excellence sportive – Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis*

[Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-019](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité d'évaluation des demandes de *Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis* pour la période 2017-2019 :

- Monsieur Côte Desrochers, directeur général d'Excellence sportive Québec-Lévis;
- Monsieur Serge Hénault, directeur général de l'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches;
- Madame Francine Laroche, bénévole;
- Le chef du Service des sports et du plein air, ou son représentant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-39

Dépôt du rapport concernant l'émission d'obligations datée du 6 septembre 2017

[Document d'aide à la décision FIN-2017-028](#)

Le rapport concernant l'émission d'obligations au montant de 33 407 000 \$, datée 6 septembre 2017, est déposé, à titre d'information.

CV-2017-08-40

Entente à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et Desjardins entreprises et modification à un contrat de crédit variable

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-015](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Clément Genest

De conclure l'entente à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis et Desjardins entreprises concernant les services financiers offerts à la Ville, pour une durée de quatre ans, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FIN-TRE-2017-015, et d'autoriser le maire et le directeur des Finances et trésorier à signer cette entente, ainsi que toutes autres conventions particulières ou autres documents en lien avec les services couverts par celle-ci.

D'autoriser le maire et le directeur des Finances et trésorier à signer le contrat de crédit variable à intervenir avec la Caisse Desjardins de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-41

Addenda à l'entente pour le projet parc régional de la Pointe-De la Martinière pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la trame verte et bleue à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, addenda à l'entente pour le projet parc des Chutes-de-la-Chaudière pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la trame verte et bleue à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, addenda à l'entente pour le projet parc de la Rivière-Étchemin pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la trame verte et bleue à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec et addenda à l'entente pour le projet de la Grande plée Bleue pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la trame verte et bleue à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec

[Document d'aide à la décision URBA-2017-203](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin

Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De conclure :

- l'addenda à l'entente pour le projet parc régional de la Pointe-De la Martinière pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la trame verte et bleue à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-203, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- l'addenda à l'entente pour le projet parc des Chutes-de-la-Chaudière pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la trame verte et bleue à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- l'addenda à l'entente pour le projet parc de la Rivière-Étchemin pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la trame verte et bleue à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- l'addenda à l'entente pour le projet de la Grande plée Bleue pour l'obtention de la subvention dans le cadre du programme de la trame verte et bleue à intervenir avec la Communauté métropolitaine de Québec, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-42

Protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des Navigateurs

[Document d'aide à la décision DEV-2017-150](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

De conclure le protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs, concernant la cession d'une parcelle de terrain et l'utilisation d'un complexe aquatique multifonctionnel, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-150, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-43

Candidature de la Ville au concours *Prix excellence tourisme 2017*

[Document d'aide à la décision DEV-2017-165](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Fleur Paradis

D'autoriser la mise en candidature de la Ville pour la *Navette Paquet* au concours *Prix excellence tourisme 2017*, organisé par l'Alliance de l'industrie touristique du Québec, Festivals et événements Québec et la Société des attractions touristiques du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-44

Attribution du contrat pour la location de contenants à chargement avant pour la collecte des matières recyclables

[Document d'aide à la décision APP-2017-169](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la location de contenants à chargement avant pour la collecte des matières recyclables (appel d'offres 2017-50-67), à Gaudreau environnement inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 1 445 832,60 \$ avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-45

Attribution du contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de machinerie et équipements de déneigement

[Document d'aide à la décision APP-2017-176](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la location à tarif horaire avec opératrices ou opérateurs de machinerie et équipements de déneigement (appel d'offres 2017-50-79), à Excavation Roberge et fils inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 364 875 \$, avant TPS et TVQ, pour la durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-46

Attribution du contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasifs

[Document d'aide à la décision APP-2017-178](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier

Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'attribuer le contrat pour la fourniture et la livraison d'abrasifs (appel d'offres 2017-50-86), à Carrières Québec inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 1 370 250 \$, avant TPS et TVQ, pour la durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-47

Dépôt des listes de contrats au 30 juin 2017

[Document d'aide à la décision APP-2017-153](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 30 juin 2017 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 30 juin 2017 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} janvier au 30 juin 2017, avec une même cocontractante ou cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou une employée ou un employé du 1^{er} au 30 juin 2017, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2017-08-48

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Agrandissement de la zone L1324 à même une partie des zones M1236, H1237, M1235, H1233, H1234, H1232, C1219, I1211 et I1206 sur l'emprise du Canadien National située entre la 1^{re} avenue et la rue Laroche, secteur Saint-Romuald) et présentation du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DG-2017-093](#)

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'agrandir la zone L1324 à même une partie des zones M1236, H1237, M1235, H1233, H1234, H1232, C1219, I1211 et I1206.

La greffière présente le Projet de règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement comme suit :

Le Projet de règlement RV-2017-17-53 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement vise à prolonger la zone L1324, associée à l'emprise du parcours des Anses, sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée située entre la rue Laroche et la 1^{re} avenue dans le secteur Saint-Romuald.

CV-2017-08-49

Adoption du Règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones M1064, M1065 et M1066, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-248](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu

ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de modifier la délimitation des zones M1064, M1065 et M1066, de créer la zone M1068, de permettre des bâtiments d'une hauteur maximale de 12 étages dans la zone M1066 et de 10 étages dans la zone M1068 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-07-44.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-50

Adoption du Règlement RV-2017-17-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (zones M1064, M1065 et M1066, secteur Saint-Romuald)
[Document d'aide à la décision URBA-2017-249](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-17-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'assujettir la nouvelle zone M1068 au Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et plus particulièrement, aux mêmes objectifs et critères que ceux applicables aux zones M1064, M1065 et M1066 ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Duchesneau
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2017-17-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-05-34.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-51

Appui à Les producteurs de lait de Chaudière-Appalaches

ATTENDU que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliards de dollars en contribution fiscale;

ATTENDU que, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

ATTENDU que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

ATTENDU que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

ATTENDU que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

ATTENDU que l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

ATTENDU que tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

ATTENDU que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

ATTENDU que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

ATTENDU que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De demander au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-52

Embauche d'une directrice des Affaires juridiques
[Document d'aide à la décision GCH-2017-060](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'embaucher Me Annie Gaudreault à titre de directrice des affaires juridiques à la Direction des affaires juridiques, poste contractuel de cadre supérieur à temps complet, et d'autoriser le maire et la greffière à signer le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-08-53

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2017-08-54

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-08-55

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par la conseillère Brigitte Duchesneau

À 20 heures 06, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
